



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018  
Affiché le mardi 4 décembre 2018**

Date de la convocation : 19/11/2018  
Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 14  
Votants : 16

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Olivier SALARDENNE, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Catherine DEWAILLY à Mme Josette RAIMON  
Mme Josiane LAROCHE à M. Jean-Claude MORISSE

Absents excusés : Mme Mireille NICOLAS

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ, M. René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

**Délibération n°1 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Demande de subventions au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (25%) afin de bénéficier d'une subvention :
  - au titre de la sauvegarde de l'environnement et amélioration du cadre de vie sur un montant maximum de travaux de 100 000€ HT.
  - au titre de la construction ou réhabilitation des mairies sur un montant maximum de travaux de 180 000€ HT.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.***

**Délibération n°2 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Attribution des marchés de travaux et marché d'assurances**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Déclarer le lot 5 MENUISERIES INTERIEURES infructueux au motif qu'il n'a été proposé aucune offre ;
- Passer un marché en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalable pour le lot 5 MENUISERIES INTERIEURES ;
- Attribuer les marchés de travaux aux entreprises et montants définis ci-dessus ;
- Donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la consultation et la passation du marché de travaux du lot 5 déclaré infructueux ;
- Autoriser la Présidente Directrice Générale de la Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge, mandataire, à signer les marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;
- Attribuer le marché d'assurance Dommages-Ouvrage / CNR à GRAS SAVOYE pour un montant de 4.451,82 € TTC et d'autoriser la SEMDAS à signer le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;

- Porter l'enveloppe financière de l'opération du montant de 474.000 € HT soit 568.800 € TTC à 522.000 € HT soit 626.400 € TTC

- Approuver l'avenant n°2 au contrat de mandat avec la SEMDAS et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°3 Nouvelle composition du Conseil de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'un accord local fixant à 82 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté avec la répartition suivante :

<b>CDA LA ROCHELLE</b>				
<b>REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - REVISION DE L'ACCORD LOCAL</b>				
<b>COMMUNE</b>	<b>Population municipale identifiée au plus récent décret (01/01/2018)</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Nb de sièges</b>	
			<b>Répartition proportionnelle de droit commun (L5211-6-1 CGCT)</b>	<b>Accord local à 82 sièges</b>
La Rochelle	75 404	33	32	33
Aytré	8 763	4	3	4
Périgny	8 130	3	3	4
Lagord	7 153	3	3	3
Châtelailon-Plage	5 999	3	2	3
Puilboreau	5 933	3	2	3
Nieul-sur-Mer	5 774	3	2	3
Dompierre-sur-Mer	5 340	3	2	3
Saint-Xandre	4 589	2	1	2
Sainte-Soulle	4 236	2	1	2
Angoulins	3 878	2	1	2
La Jarrie	3 206	2	1	2
Marsilly	2 961	2	1	2
L' Houmeau	2 830	1	1	2
La Jarne	2 445	1	1	1
Saint-Rogatien	2 197	1	1	1
Vérines	2 189	1	1	1
Saint-Médard-d'Aunis	2 179	1	1	1
Salles-sur-Mer	2 092	1	1	1
Esnandes	2 059	1	1	1
Thairé	1 650	1	1	1
Yves	1 480	1	1	1
Saint-Christophe	1 370	1	1	1
Clavette	1 333	1	1	1
Croix-Chapeau	1 234	1	1	1
Saint-Vivien	1 226	1	1	1
Bourgneuf	1 157	1	1	1
Montroy	868	1	1	1
	<b>167 675</b>	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>82</b>

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée avec 9 voix pour et 7 voix contre.*

## **Délibération n°4 Convention Territoriale Globale de service aux familles avec la CAF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Continuer l'engagement de la Commune auprès de la CAF et donc valider la Convention Territoriale Globale ainsi que le Schéma de développement avec les 6 autres Communes pour les 4 années à venir.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°5 Subvention exceptionnelle – Participation à la course « Le Bab el Raid » d'un étudiant de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention à Nicolas GUILLET.

*L'attribution de la subvention a été refusée par la majorité des membres du Conseil Municipal : 2 abstentions, 8 voix contre et 6 voix pour.*

## **Délibération n°6 Convention de servitudes avec ENEDIS pour le déplacement d'ouvrage de la ligne HTA rue du Moulin**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le déplacement d'ouvrage de la ligne HTA rue du Moulin sur la parcelle AB66.
- autorise Monsieur le Maire à donner pouvoir de signer et ratifier les conventions de servitudes à Maître Françoise ARLOT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°7 Rémunérations des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 4 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2019.
- De fixer la rémunération à l'indice majoré 325, indice brut 347 (1<sup>er</sup> échelon Adjoint Administratif) pour 151.67 heures, intégrant les congés payés et les périodes de formations ; il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°8 Transfert dans le domaine public communal de voies privées**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la Commune de Salles-sur-Mer sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur les parcelles ci-dessus.
- Autorise Monsieur le maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de la Rue du Champ de La Garenne, Rue des Ribéroux, Rue Jean Moulin, Rue de la Motte, Rue des Jamesses et de la Rue du 19 mars 1962.
- Approuve le dossier soumis à enquête publique.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Commune 2019.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°9 Choix d'un nom pour l'école primaire de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a effectué plusieurs tours de vote pour choisir le nom de l'école de Salles sur Mer.

### ***1<sup>er</sup> tour :***

Ecole Isabelle Autissier : 2

Ecole François Gabard : 0

Ecole Claude Masse : 4

Ecole Pierre Even : 0

Ecole du Panzay : 5

Ecole Marcel Raimon : 4

3 abstentions

### ***2<sup>ème</sup> tour, les 3 premiers noms sont remis au vote :***

Ecole Claude Masse : 4

Ecole du Panzay : 6

Ecole Marcel Raimon : 6

### ***3<sup>ème</sup> tour, les 2 premiers noms sont remis au vote :***

Ecole du Panzay : 7

Ecole Marcel Raimon : 6

3 abstentions

***A la majorité, le Conseil Municipal a choisi comme nom pour l'école : « Ecole du Panzay » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.***

### **Questions / Informations diverses :**

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017
- Présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Refus demande de garantie d'emprunts « Le Clos d'Opale »
- PLUi : réponses de la CDA aux demandes de la Commune
- PLUi : forum des conseillers municipaux le 14/01/2019 au forum des Pertuis
- Future déchetterie à saint Vivien avec suppression